



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE  
SUR LA CONSERVATION DES  
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Doc.17.2

2 octobre 2018

Français

Original: Anglais

3<sup>e</sup> Réunion des Signataires  
Monaco, 10 – 14 décembre 2018  
Point 17 de l'ordre du jour

**PROJET DE BUDGET POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2019-2021**

*(préparé par le Secrétariat)*

1. Le présent document contient trois scénarios budgétaires proposés pour la prochaine période triennale (2019-2021). Ils sont présentés aux Annexes 1 à 3. En outre, l'Annexe 4 présente un tableau avec les « contributions indicatives des Signataires » devant couvrir les coûts pour chaque scénario. L'Annexe 5 comprend le « mandat révisé pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale ».

**Contexte**

2. Pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail décrit dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.16.1, et couvrir les coûts d'un Secrétariat pleinement opérationnel, le financement durable est une exigence fondamentale. Le présent document contient une proposition relative aux ressources du Secrétariat conformément à la section 8 du MdE.

**Financement actuel**

3. Le Mé morandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins) n'est pas juridiquement contraignant. Par conséquent, la 1<sup>ère</sup> Réunion des Signataires (MOS1) est convenue que les contributions budgétaires seraient volontaires et a rejeté une proposition de répartition des contributions basée sur le barème des Nations Unies. Toutefois, les contributions volontaires reçues des Signataires au cours des deux périodes triennales précédentes (2013-2015 et 2016-2018) étaient significativement plus basses que les budgets approuvés, comme indiqué dans le document CMS/Sharks/MOS3/Doc.17.1.
4. Le Secrétariat a continué d'appliquer une approche restrictive vis-à-vis des dépenses, en raison de la nature volontaire du Fonds d'affectation spéciale, d'où l'incertitude des contributions à venir au Fonds. Le nouveau progiciel de gestion intégré "Umoja", qui a été déployé depuis juin 2015 pour le Secrétariat des Nations Unies, y compris le PNUE, exige également une gestion rigoureuse de la trésorerie du Fonds d'affectation spéciale, car les fonds ne sont engagés que lorsque les contributions sont versées au Fonds en tant que liquidités disponibles.

5. Par exemple, le recrutement de l'assistant G5 à temps partiel (50 pour cent), qui a été approuvé par la MOS1 et la MOS2, a été reporté jusqu'à récemment. Le Secrétariat a donc continué à compter sur un poste d'administrateur P2 pour assurer les fonctions quotidiennes du Secrétariat ; ce poste est financé par le Gouvernement allemand d'août 2016 à juillet 2019. Des consultants ont été embauchés temporairement pour appuyer le Secrétariat lors des pics de charge de travail comme lors de la préparation des réunions.
6. Le Secrétariat a bénéficié de la direction et du soutien fournis par le personnel du Secrétariat de la CMS. Du temps de travail du Secrétaire exécutif, du Secrétaire exécutif adjoint, de la Responsable de l'équipe sur les espèces aquatiques (au-delà des 10 % indiqués dans le budget) et de l'Unité de gestion administrative et financière a été fourni en tant que contribution en nature issue du budget principal de la CMS.
7. En outre, le Secrétariat a reçu un soutien important de la part de l'Équipe chargée de la gestion de l'information et de la communication et de l'Équipe des services de conférence de la CMS. Ces services sont maintenant inclus dans le budget afin de mieux refléter la contribution en nature complète que le Secrétariat de la CMS fournit au MdE Requins.
8. Comme souligné dans le document CMS/Sharks/MOS3/Doc.17.1, les contributions n'ont pas dépassé 50 pour cent du budget chaque année. Le manque de financements suffisants et leur caractère imprévisible continuent d'obliger le Secrétariat à adopter une approche restrictive vis-à-vis des dépenses relatives aux activités. Cela a rendu difficile la planification à long terme et a entraîné le développement ponctuel d'activités au fur et à mesure de la mise à disposition de financements par les donateurs.

## Scénarios budgétaires proposés

### Vue d'ensemble

9. Pour la période triennale 2019-2021, le Secrétariat a élaboré trois scénarios qu'il soumet à l'examen des Signataires dans le contexte de leurs capacités à fournir des ressources au Fonds d'affectation spéciale. Cela assure la souplesse nécessaire pour tenir compte des décisions à prendre concernant le projet de programme de travail.
10. Suite à une demande de la MOS2, les Parties à la CMS ont confirmé « ... que le Secrétariat de la CMS fera office de Secrétariat permanent du MdE Requins » (Résolution 12.2 paragraphe 20). Par conséquent, les trois scénarios sont basés sur la poursuite du fonctionnement du Secrétariat au siège de la CMS à Bonn (Allemagne), ce qui permettrait ainsi de fournir un cadre de gestion et un soutien administratif.
11. **Le scénario 1** est un « scénario de croissance nominale zéro » (augmentation de 0,1 pour cent) par rapport au budget approuvé pour la période triennale précédente. Les dépenses de personnel affichent une augmentation minimale car les coûts standard augmentent automatiquement chaque année. Les économies par rapport au budget précédent sont dues au retrait des lignes budgétaires pour les réunions du Groupe de travail sur la conservation, l'espace de travail en ligne du Comité consultatif (AC – Advisory Committee) et les rédacteurs du rapport pour les réunions de l'AC. Autrement, le scénario couvrirait les coûts d'un Secrétariat pleinement opérationnel et la mise en œuvre d'activités importantes comme indiqué dans le Programme de travail. Ainsi, il comprend la totalité des coûts de deux réunions de l'AC et pour la MOS4. Le budget relatif aux voyages pour soutenir la participation aux réunions de l'AC a été augmenté afin d'inclure la participation de nouveaux

experts du Groupe de travail sur la conservation. Les coûts pour les voyages des membres du Comité consultatif et des experts externes à des réunions pertinentes, par exemple des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), sont inclus dans le scénario. Ce dernier se réfère aussi aux discussions menées au point 10 de l'ordre du jour « Engagements avec les ORGP » dans lequel il est demandé aux Signataires de fournir des orientations sur les activités des membres du Comité consultatif concernant leur rôle dans les engagements avec les ORGP. Les coûts d'interprétation pour la MOS4 ont été ajustés pour couvrir la grande partie des coûts pour les honoraires et les voyages des interprètes. Les coûts de fonctionnement sont légèrement plus élevés que dans la période triennale précédente.

**Tableau 1:** Vue d'ensemble du scénario budgétaire 1 (en EUR). Des détails figurent à l'Annexe 1.

Lignes budgétaires	Budget 2016-2018	2019	2020	2021	Total
<b>Personnel</b>	437 479	148 509	151 379	154 307	454 194
<b>Activités du Secrétariat</b>	160 000	45 000	50 000	65 000	160 000
<b>Activités du Comité consultatif et des experts externes</b>	90 000	30 000	30 000	30 000	90 000
<b>Réunions des organes directeurs (MOS et AC)</b>	299 750	40 000	55 000	217 000	312 000
<b>Réunion des groupes de travail</b>	34 000	0	0	0	0
<b>Coûts de fonctionnement</b>	16 600	9 400	6 400	6 800	22 600
<b>Total</b>	<b>1 037 829</b>	<b>272 909</b>	<b>292 779</b>	<b>473 107</b>	<b>1 038 794</b>
Dépenses d'appui au programme (13%)	134 918	35 478	38 061	61 504	135 043
<b>Total général</b>	<b>1 172 747</b>	<b>308 387</b>	<b>330 840</b>	<b>534 610</b>	<b>1 173 837</b>

12. **Le scénario 2** affiche une augmentation de 10,4 pour cent par rapport au budget de la période triennale précédente. Il comprend tous les éléments qui sont aussi inclus dans le scénario 1. L'augmentation est due principalement à la proposition d'inclure un poste P3 pour la coordination du MdE, au lieu d'un poste P2. Le budget des voyages pour les réunions de l'AC a été légèrement augmenté ainsi que les coûts de fonctionnement.

**Tableau 2 :** Vue d'ensemble du scénario budgétaire 2 (en EUR). Des détails figurent à l'Annexe 2.

Lignes budgétaires	Budget 2016-2018	2019	2020	2021	Total
<b>Personnel</b>	437 479	173 042	176 403	179 832	529 276
<b>Activités du Secrétariat</b>	160 000	45 000	50 000	65 000	160 000
<b>Activités du Comité consultatif et des experts externes</b>	90 000	30 000	30 000	30 000	90 000
<b>Réunions des organes directeurs (MOS et AC)</b>	299 750	45 000	60 000	238 000	343 000
<b>Réunion des groupes de travail</b>	34 000	0	0	0	0
<b>Coûts de fonctionnement</b>	16 600	9 400	6 900	7 300	23 600
<b>Total</b>	<b>1 037 829</b>	<b>302 442</b>	<b>323 303</b>	<b>520 132</b>	<b>1 145 876</b>
Dépenses d'appui au programme (13%)	134 918	39 317	42 029	67 617	148 964
<b>Total général</b>	<b>1 172 747</b>	<b>341 759</b>	<b>365 332</b>	<b>587 749</b>	<b>1 294 840</b>

13. **Le scénario 3** comprend une augmentation de 3,93 pour cent par rapport au scénario 2. Ce scénario comprend tous les éléments qui sont contenus dans les scénarios 1 et 2. Ce scénario diffère du scénario 2 uniquement pour ce qui concerne de nouvelles augmentations pour les voyages des membres de l'AC et des experts externes aux réunions pertinentes.

**Tableau 3** : Vue d'ensemble du scénario budgétaire 3 (en EUR). Des détails figurent à l'Annexe 3.

Lignes budgétaires	Budget 2016-2018	2019	2020	2021	Total
<b>Personnel</b>	437 479	173 042	176 403	179 832	529 276
<b>Activités du Secrétariat</b>	160 000	45 000	50 000	65 000	160 000
<b>Activités du Comité consultatif et des experts externes</b>	90 000	45 000	45 000	45 000	135 000
<b>Réunions des organes directeurs (MOS et AC)</b>	299 750	45 000	60 000	238 000	343 000
<b>Réunion des groupes de travail</b>	34 000	0	0	0	0
<b>Coûts de fonctionnement</b>	16 600	9 400	6 900	7 300	23 600
<b>Total</b>	<b>1 037 829</b>	<b>317 442</b>	<b>338 303</b>	<b>535 132</b>	<b>1 190 876</b>
Dépenses d'appui au programme (13%)	134 918	41 267	43 979	69 567	154 814
<b>Total général</b>	<b>1 172 747</b>	<b>358 709</b>	<b>382 282</b>	<b>604 699</b>	<b>1 345 690</b>

### Lignes budgétaires en détail

#### Personnel

14. Tous les scénarios incorporent un taux d'inflation de 2 pour cent par an pour les dépenses de personnel, qui tient compte de l'impact de l'inflation sur les ajustements de poste et autres prestations ainsi que des augmentations et révisions de traitement normales à l'intérieur d'une classe.
15. Les coûts salariaux standard applicables au lieu d'affectation de Bonn, tels qu'appliqués par le Secrétariat de la CMS, sont basés sur le coût pour chaque catégorie de personnel en 2018-2020, qui sont pertinents pour le MdE Requins.
16. À la MOS1, les Signataires ont approuvé la création d'un poste P3 qui n'a pas été pourvu en raison de l'insécurité budgétaire à cette époque. À la MOS2, les Signataires sont convenus d'un poste P2 pour répondre à la demande d'un donateur, qui s'est engagé à payer pour le poste de coordinateur du MdE, à condition que le poste soit rétrogradé au niveau P2.

17. **Le scénario 1** comprend un poste P2 pour l'administrateur de programme, afin d'éviter toute augmentation du budget total. Toutefois, un examen récent des classes au Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) à Bonn, qui a été publié comme document [UNEP/CMS/COP12/Doc.14.2/Annex 5](#), est parvenu à la conclusion suivante:

*« Administrateur associé chargé de la gestion de programme / MdE Requins  
(Poste financé par un projet. À titre indicatif. Travail considéré comme un poste P3).*

*Apporte un appui technique aux réunions, conférences, etc., notamment en proposant des sujets à l'ordre du jour, en identifiant les participants, en préparant les documents et les exposés. Conformément à la classe P-3 du profil général du poste pour l'administrateur spécialiste de la gestion des programmes. Le poste a la responsabilité de l'un des MdE les plus complexes de la CMS basé sur des critères établis par la CMS. Le niveau d'indépendance et les contacts externes vont bien au-delà de ceux prévus au niveau P2 ».*

Le rapport mentionne également que pour les postes P2 au Secrétariat de la CMS

*« Les reclassifications sont proposées non pas en raison de changements dans les fonctions et les responsabilités, comme c'est habituellement le cas, mais parce que les niveaux de recrutement initiaux étaient probablement trop bas, en raison davantage de restrictions budgétaires et du conservatisme des organes directeurs que d'une évaluation appropriée de la nature prévue du travail. ....P-2 est en fait le niveau d'entrée des administrateurs dans le système des Nations Unies. Au niveau P-2, un administrateur de programme n'aurait pas à diriger des missions ni à entretenir des contacts de fond avec d'importantes parties prenantes ou des responsables gouvernementaux. Il/elle ne représenterait pas la CMS aux réunions des Parties ou n'interviendrait pas au nom de la CMS dans les questions controversées. Un poste P-2 n'aurait qu'une indépendance limitée pour fixer les objectifs et les ordres du jour des réunions, engager des consultants, entreprendre des changements de programme ou promouvoir directement les efforts visant à renforcer la collaboration. Les projets de documents sur des questions de fond établis par un fonctionnaire de la classe P-2 feraient l'objet d'un examen approfondi avant d'être présentés à l'extérieur. Tout cela est plus étroitement aligné sur la classe P-3 des administrateurs de programme ».*

18. En outre, le MdE de l'IOSEA est déjà couvert à Bonn par un P3, bien qu'il s'agisse d'un MdE régional, s'occupant de peu d'espèces et travaillant en une seule langue. Par conséquent, le Secrétariat de la CMS conclut qu'un poste d'administrateur de programme (P3) à temps plein soutenu par un poste d'assistant administratif à temps partiel (G5, 50 pour cent) serait nécessaire pour répondre aux demandes croissantes d'un Secrétariat pleinement opérationnel. Un tel contingent de personnel est donc inclus dans les **scénarios 2 et 3**.
19. Les coûts pour le poste d'assistant de programme à temps partiel sont inclus dans les trois scénarios. Il est à noter que le recrutement d'un membre du personnel pour pourvoir ce poste est en cours et presque achevé au moment où le présent document est rédigé.

20. La formation régulière du personnel étant imposée par les règles des Nations Unies, une nouvelle ligne budgétaire pour la formation du personnel figure dans les trois scénarios avec le montant de 5 000 € par an.

### **Activités du Secrétariat**

21. Les prévisions budgétaires pour les activités et le fonctionnement du Secrétariat sont basées sur l'expérience de la période triennale précédente.
22. Les voyages du personnel sont considérés adéquatement financés avec 15 000 € par an et sont donc inclus dans les trois scénarios.
23. De même, les coûts pour la traduction des documents sont considérés appropriés et restent inchangés pour les trois scénarios. Les coûts de traduction sont plus élevés durant la deuxième et la troisième année lorsque la Réunion des Signataires est en préparation et quand les documents finals de la réunion de l'AC doivent être traduits.
24. Les coûts relatifs aux « études analytiques, évaluations scientifiques, élaboration de lignes directrices, etc. » ainsi que pour « l'impression de documents techniques et d'information, le développement de sites Web, etc. » sont restés inchangés dans les trois scénarios.

### **Activités du Comité consultatif et des experts externes**

25. Le budget comprend les frais de voyage des membres de l'AC afin de représenter le MdE aux réunions des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ou d'autres organismes pertinents, et de constituer et maintenir une relation de travail avec ces organisations comme cela est discuté au point 10 de l'ordre du jour « Engagement avec les organisations régionales de gestion des pêches ». Il s'agit d'une activité importante de mise en œuvre de l'un des principaux mandats du Secrétariat et de l'AC visant à améliorer la coopération avec les organisations de pêche concernées afin d'unir les efforts et d'éviter les doubles emplois.
26. Dans les **scénarios 1 et 2**, le budget alloué à cette activité n'a pas été augmenté. On estime que le budget permettra la participation régulière à au moins deux réunions d'ORGP et de la CMS. Dans le **scénario 3**, les coûts ont été augmentés afin de couvrir la participation à des réunions de plus d'organisations pertinentes (par exemple, d'autres ORGP ou Conventions et Plans d'action sur les mers régionales).

### **Réunions des organes directeurs**

#### **Réunion des Signataires**

27. La proposition actuelle est basée sur l'hypothèse que la MOS4 aura lieu en 2021.
28. Le Secrétariat considère que les coûts pour les « arrangements logistiques » sont appropriés et suggère que les Signataires maintiennent le montant de 30 000 € dans cette ligne budgétaire dans les trois scénarios.

29. Le Secrétariat propose de conserver les coûts pour le soutien à la participation des délégués au même niveau que durant la période triennale précédente pour les trois scénarios. Les coûts de 120 000 € ont été estimés sur la base de la participation d'environ trente délégués parrainés. L'éligibilité d'un Signataire à recevoir un financement est évaluée conformément à la pratique de la CMS., en appliquant le critère de 0,2 de la contribution des États membres au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 et des contributions au budget ordinaire des Nations Unies pour 2018 (ST/ADM/SER.B/973).
30. Les frais d'interprétation ont également été augmentés, car il faut prévoir le déplacement de six interprètes et tenir compte de la hausse des honoraires professionnels. On estime que les coûts totaux pour cette activité s'élèveront à 65 000 € en 2021. Ces coûts sont reflétés dans les **scénarios 2 et 3**. Dans le **scénario 1**, le Secrétariat suggère d'augmenter ce poste budgétaire seulement jusqu'à 44 000 €. Mais il convient de noter que ce montant ne couvrirait pas entièrement les frais d'interprétation et que le chiffre a dû être gardé à un niveau bas seulement pour répondre aux exigences d'un scénario de croissance zéro.
31. Les coûts relatifs aux rédacteurs du rapport ont été augmentés pour s'établir à 8 000 € dans les trois scénarios. Ce montant équivaut à celui des services d'un rédacteur professionnel, frais de voyage compris.
32. L'élaboration de documents techniques, qui est prévue en 2020 et 2021 est suffisamment financée avec 30 000 € et est incluse dans les trois scénarios.

#### Réunions du Comité consultatif

33. Il est prévu que deux réunions de l'AC soient convoquées au cours de la période triennale pour faciliter son travail. La proposition actuelle prévoit que les réunions aient lieu en 2019 et 2020 ; la dernière devant avoir lieu au moins six mois avant la MOS4.
34. Le Secrétariat propose d'éliminer le poste budgétaire pour l'espace de travail en ligne dans les trois scénarios, qui était inclus dans le budget précédent, les membres de l'AC ayant informé le Secrétariat qu'ils préféreraient d'autres moyens de communication.
35. Il est proposé de garder les coûts relatifs aux « arrangements logistiques » au même niveau que durant la période triennale précédente dans les trois scénarios avec 5 000 € pour chaque réunion en 2019 et 2021.
36. Le Secrétariat suggère que l'AC invite à ses propres réunions des experts du Groupe de travail, sur la conservation, sur des points de l'ordre du jour nécessitant une expertise supplémentaire. Étant donné que cela entraînerait des frais de voyage supplémentaires, le Secrétariat suggère d'augmenter le budget pour cette activité. Dans le **scénario 1**, il est proposé d'allouer 70 000 € et dans les **scénarios 2 et 3** un montant plus élevé de 80 000 € pour couvrir les frais de voyage des participants aux réunions de l'AC.

37. Il est également proposé d'éliminer la ligne budgétaire relative aux rédacteurs du rapport dans les trois scénarios. Le Secrétariat estime qu'il peut lui-même assumer cette tâche en coopération avec les présidents de l'AC pour les réunions de cette importance et de cette nature. Il y a lieu de noter à ce stade que les coûts pour cette ligne budgétaire pour la période triennale précédente étaient excessivement bas car ils étaient basés sur la disponibilité d'un rédacteur du rapport interne. Si le Secrétariat devait faire appel aux services d'un rédacteur externe, les coûts augmenteraient sensiblement comme il est expliqué au paragraphe 32 ci-dessus.

### **Réunions des groupes de travail**

38. Le Secrétariat suggère de supprimer toutes les lignes budgétaires liées aux réunions des groupes de travail sur la conservation dans les trois scénarios. Cela est basé sur l'expérience faite durant la période triennale précédente, qui a montré qu'il est plus efficace de tenir des réunions conjointes de l'AC et de membres du Groupe de travail sur la conservation.

### **Coûts de fonctionnement**

39. Pour donner un nouveau poste de travail à l'assistant G5 qui vient d'être recruté, la ligne budgétaire « Équipement de bureau, meubles, etc. » a été majorée pour s'établir à 3 000 € dans le **scénario 1** et à 4 000 € dans les **scénarios 2 et 3** pour toute la période triennale. Il est à noter que le **scénario 1** ne prévoit pas de tampon financier pour le Secrétariat dans des cas d'urgence, par exemple, si un écran ou un ordinateur doivent être remplacés à l'improviste.
40. Les coûts pour « Technologie de l'information et de la communication » ont été augmentés pour s'établir à 4 500 € par an dans les trois scénarios sur la base du nouveau calcul du partage des coûts au sein de la Famille CMS pour ces services.
41. Pour « Entretien des ordinateurs/photocopieurs » ainsi que pour « Communication », le Secrétariat ne propose pas de changement par rapport au budget précédent.
42. Aucune disposition n'a été prise pour le loyer et l'entretien d'un espace de bureau, car ils continuent d'être pris en charge par le Gouvernement allemand selon les termes de l'Accord pour l'accueil de la Famille CMS à Bonn.

### **Contributions des Signataires**

43. À la MOS2, les Signataires ont amendé le paragraphe 15 c) du MdE, appelant les Signataires à « s'efforcer de verser des contributions volontaires annuelles pour contribuer à une mise en œuvre effective du Mémoire d'Entente et à l'exécution du Plan de conservation ». Sans ressources suffisantes et prévisibles, le MdE n'est pas en mesure d'atteindre ses objectifs les plus fondamentaux. La dépendance à l'égard de contributions volontaires ponctuelles qui ne correspondent pas au budget convenu par les Signataires pour financer le Secrétariat s'est révélée extrêmement difficile durant les deux dernières périodes triennales, en raison de l'impossibilité de conclure des contrats pluriannuels avec le personnel. Dans cette perspective, il est proposé que le budget soit partagé entre les Signataires sur une base volontaire.
44. La proposition du Secrétariat de calculer les contributions suivant le barème des Nations Unies a été rejetée par la MOS1. Par conséquent, les « contributions évaluées indicatives »



n'ont pas été calculées pour la MOS2. Toutefois, cette approche a porté à une situation dans laquelle les Signataires, en particulier ceux qui ont adhéré récemment au MdE, n'ont pas eu d'indications concernant leur contribution annuelle. De plus, le PNUE n'a pas eu de document qu'il pourrait utiliser pour préparer des factures aux Signataires pour leur demander de verser leurs contributions au budget.

45. Cependant, le Secrétariat respecte la décision de la MOS1 de ne pas évaluer leurs contributions annuelles, et un tableau présentant des contributions évaluées indicatives est soumis pour examen lors de la présente réunion. Le caractère volontaire des contributions donne aux Signataires la possibilité de s'écarter de ces montants, mais le Secrétariat estime que des contributions indicatives permettront aux Signataires de mieux comprendre leur part théorique. En outre, ce tableau permettrait au PNUE d'envoyer des factures aux Signataires concernant leurs contributions annuelles conformément au mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale.
46. Si les Signataires ne souhaitent pas recevoir de factures du PNUE pour le montant calculé pour leur pays ou s'ils souhaitent s'écarter du montant indiqué, les Signataires doivent en informer le Secrétariat par écrit et fournir de nouvelles instructions.
47. Cela donnera au Secrétariat une base beaucoup plus fiable pour planifier les dépenses relatives au personnel et aux activités.
48. À cette fin, l'Annexe 4 contient un tableau « Contributions annuelles indicatives pour les Signataires » pour chacun des trois scénarios. Ces contributions ont été calculées suivant le barème convenu des contributions de l'Assemblée générale des Nations Unies ([A/Res/70/245](#)).

### **Dispositions financières**

49. Il est proposé que les Signataires demandent au Directeur exécutif du PNUE de prolonger de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2021, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la gestion du MdE. Le projet de mandat révisé pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale proposé est présenté à l'Annexe 5. Au paragraphe 14 du mandat, le Secrétariat a changé la date limite à laquelle le projet de budget est fourni aux Signataires qui passe de 30 à 60 jours avant la date fixée pour le début de la Réunion des Signataires. Ce changement indique la date limite convenue pour la publication des documents de réunion conformément à la Règle 3, paragraphe 7 du Règlement intérieur pour les réunions des Signataires (CMS/Sharks/MOS3/Doc.2.1).

50. Conformément à la Résolution 35/217 du 17 décembre 1980 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ONU Environnement prélève un taux de 13 % des dépenses imputées au Fonds pour administrer le Secrétariat de la CMS. La résolution de l'Assemblée générale a pour but de garantir que les ressources principales des organismes de l'ONU ne seront pas détournées des mandats principaux approuvés par leurs organes législatifs vers l'administration ou la mise en œuvre d'activités extrabudgétaires. Dans le cas d'ONU Environnement, le Directeur exécutif a décidé, en conformité avec la politique en matière de dépenses d'appui au programme, de rendre une partie des 13 pour cent des dépenses d'appui au programme chargés sur les dépenses de tous les fonds dans la Famille CMS pour aider à couvrir les services d'appui administratif du Secrétariat de la CMS. Ces ressources servent actuellement à financer un poste de niveau professionnel (Administrateur chargé de la gestion administrative et financière P-4) et cinq postes des services généraux (quatre basés à Bonn en Allemagne, et un basé à Abou Dhabi aux Émirats arabes Unis).
51. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/285 relative au fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale, les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sont tenus de maintenir une réserve de trésorerie opérationnelle égale à 15 pour cent du montant estimatif annuel des dépenses pendant l'exécution des activités financées par ces fonds, afin de faire face aux fluctuations imprévisibles des flux de trésorerie et du budget-programme. En conséquence, le Secrétariat a proposé d'établir une telle réserve de fonctionnement à hauteur de 15 pour cent des dépenses annuelles ou à un niveau constant de 100.000 dollars, le montant le plus élevé étant retenu.

Action requise:

La Réunion des Signataires est invitée à :

- a) Examiner les scénarios budgétaires présentés dans les annexes 1 à 3, en tenant également compte des discussions au titre des points 10, 11, 13, 15 et 16 de l'ordre du jour, et à adopter un budget pour 2019-2021;
- b) Convenir de partager les coûts sur la base de la répartition présentée en annexe 4 ;
- c) Adopter le projet de mandat révisé pour le Fonds d'affectation spéciale, présenté à l'annexe 5 ; et demander au Directeur exécutif du PNUE de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour trois années supplémentaires.

## ANNEXE 1

## Projet de budget pour la période triennale 2019 – 2021 (Scénario 1)

Lignes budgétaires	Budget 2016-2018	2019	2020	2021	Total
<b>Personnel</b>					
1 Administrateur de programme, P-3 (P2 dans le scénario 1)	318 263	108 775	110 950	113 169	332 894
2 Assistant administratif, G-5 (50%)	104 216	34 734	35 429	36 138	106 300
3 Formation du personnel	15 000	5 000	5 000	5 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>437 479</b>	<b>148 509</b>	<b>151 379</b>	<b>154 307</b>	<b>454 194</b>
<b>Activités du Secrétariat</b>					
4 Voyages en mission officielle	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5 Traduction (documents, publications etc.)	55 000	10 000	15 000	30 000	55 000
6 Études analytiques, évaluations scientifiques, développement de lignes directrices, etc.	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
7 Impression de documents techniques et d'information, création d'un site Web, etc.	15 000	5 000	5 000	5 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>160 000</b>	<b>45 000</b>	<b>50 000</b>	<b>65 000</b>	<b>160 000</b>
<b>Activités du Comité consultatif et des experts externes</b>					
8 Voyages en mission officielle	90 000	30 000	30 000	30 000	90 000
<b>Sous-total</b>	<b>90 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>90 000</b>
<b>Réunions des organes directeurs (MOS et Comité consultatif)</b>					
<b>4e Réunion des Signataires (MOS4)</b>					
9 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, cabines d'interprétation, restauration)	30 000	0	0	30 000	30 000
10 Soutien à la participation des délégués	120 000	0	0	120 000	120 000
11 Interprétation	40 000	0	0	44 000	44 000
12 Rédacteurs du rapport	5 000	0	0	8 000	8 000
13 Élaboration de documents techniques	30 000	0	15 000	15 000	30 000
<b>Réunions du Comité consultatif(AC3 et AC4)</b>					
14 Espace de travail en ligne du Comité consultatif	750	0	0	0	0
15 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	5 000	5 000	0	10 000
16 Soutien à la participation des membres du Comité consultatif et des experts	60 000	35 000	35 000	0	70 000
17 Rédacteurs du rapport	4 000	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>299 750</b>	<b>40 000</b>	<b>55 000</b>	<b>217 000</b>	<b>312 000</b>
<b>Réunion des groupes de travail</b>					
18 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	0	0	0	0
19 Soutien à la participation des délégués	20 000	0	0	0	0
20 Rédacteurs du rapport	4 000	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>34 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Lignes budgétaires	Budget 2016-2018	2019	2020	2021	Total
<b>Coûts de fonctionnement</b>					
21 Fournitures de bureau	1 900	500	500	900	1 900
22 Équipement de bureau, meubles, etc.	1 500	3 000	0	0	3 000
23 Services en technologie de l'information et de la communication (TIC)	9 000	4 500	4 500	4 500	13 500
24 Entretien des ordinateurs / photocopieurs	600	200	200	200	600
25 Communications (téléphone, fax, affranchissement, etc.)	3 600	1 200	1 200	1 200	3 600
<b>Sous-total</b>	<b>16 600</b>	<b>9 400</b>	<b>6 400</b>	<b>6 800</b>	<b>22 600</b>
<b>Total</b>	<b>1 037 829</b>	<b>272 909</b>	<b>292 779</b>	<b>473 107</b>	<b>1 038 794</b>
<b>Dépenses d'appui au programme (13%)</b>	134 918	35 478	38 061	61 504	135 043
<b>Total général</b>	<b>1 172 747</b>	<b>308 387</b>	<b>330 840</b>	<b>534 610</b>	<b>1 173 837</b>

<b>Contributions en nature du Secrétariat de la CMS</b>					
26 Secrétaire exécutif, CMS, D-1 (2%)	13 205	4 366	4 454	4 543	13 363
27 Secrétaire exécutif adjoint, CMS, P-5 (3%)	17 554	0	0	0	0
28 Administrateur des Accords, CMS, P-4 (10%)	50 247	15 905	16 223	16 547	48 674
29 Gouvernement de l'Allemagne : loyer et dépenses d'entretien	37 500	12 500	12 500	12 500	37 500
30 Équipe des services de conférence, G5 (10%), 2xG4 (10%)	0	19 231	19 615	20 008	58 854
31 Équipe chargée de la gestion de l'information et de la communication, P2 (5%), G7 (5%)	0	9 867	10 065	10 266	30 198
32 Services de l'Unité de gestion administrative et financière, P-4 (5%) ; G-6 (5%) ; 2xG-5 (5%) (en partie financé par 13% de dépenses d'appui au programme)	62,784	19 723	20 117	20 520	60 360
<b>Total</b>	<b>181 290</b>	<b>81 592</b>	<b>82 973</b>	<b>84 383</b>	<b>248 948</b>

## ANNEXE 2

## Projet de budget pour la période triennale 2019 – 2021 (Scénario 2)

Les augmentations budgétaires proposées par rapport au scénario 1 sont indiquées en rouge

Lignes budgétaires	Budget 2016-2018	2019	2020	2021	Total
<b>Personnel</b>					
1 Administrateur de Programme, P-3	318 263	133 308	135 974	138 694	407 976
2 Assistant administratif, G-5 (50%)	104 216	34 734	35 429	36 138	106 300
3 Formation du personnel	15 000	5 000	5 000	5 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>437 479</b>	<b>173 042</b>	<b>176 403</b>	<b>179 832</b>	<b>529 276</b>
<b>Activités du Secrétariat</b>					
4 Voyages en mission officielle	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5 Traduction (documents, publications etc.)	55 000	10 000	15 000	30 000	55 000
6 Études analytiques, évaluations scientifiques, développement de lignes directrices, etc.	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
7 Impression de documents techniques et d'information, création d'un site Web, etc.	15 000	5 000	5 000	5 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>160 000</b>	<b>45 000</b>	<b>50 000</b>	<b>65 000</b>	<b>160 000</b>
<b>Activités du Comité consultatif et des experts externes</b>					
8 Voyages en mission officielle	90 000	30 000	30 000	30 000	90 000
<b>Sous-total</b>	<b>90 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>90 000</b>
<b>Réunions des organes directeurs (MoS et Comité consultatif)</b>					
<b>4e Réunion des Signataires (MoS4)</b>					
9 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, cabines d'interprétation, restauration)	30 000			30 000	30 000
10 Soutien à la participation des délégués	120 000			120 000	120 000
11 <b>Interprétation</b>	40 000			65 000	65 000
12 <b>Rédacteurs du rapport</b>	5 000			8 000	8 000
13 Élaboration de documents techniques	30 000		15 000	15 000	30 000
<b>Réunion du Comité consultatif (AC3 et AC4)</b>					
14 Espace de travail en ligne du Comité consultatif	750	0	0	0	0
15 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	5 000	5 000		10 000
16 <b>Soutien à la participation des membres du Comité consultatif et des experts</b>	60 000	40 000	40 000		80 000
17 Rédacteurs du rapport	4 000				0
<b>Sous-total</b>	<b>299 750</b>	<b>45 000</b>	<b>60 000</b>	<b>238 000</b>	<b>343 000</b>
<b>Réunion des groupes de travail</b>					
18 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	0	0	0	0
19 Soutien à la participation des délégués	20 000	0	0	0	0

<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Budget 2016-2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total</b>
<b>20</b> Rédacteurs du rapport	4 000	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>34 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coûts de fonctionnement</b>					
<b>21</b> Fournitures de bureau	1 900	500	500	900	1 900
<b>22</b> Équipement de bureau, meubles, etc.	1 500	3 000	500	500	4 000
<b>23</b> Services en technologie de l'information et de la communication (TIC)	9 000	4 500	4 500	4 500	13 500
<b>24</b> Entretien des ordinateurs / photocopieurs	600	200	200	200	600
<b>25</b> Communications (téléphone, fax, affranchissement, etc.)	3 600	1 200	1 200	200	3 600
<b>Sous-total</b>	<b>16 600</b>	<b>9 400</b>	<b>6 900</b>	<b>7 300</b>	<b>23 600</b>
<b>Total</b>	<b>1 037 829</b>	<b>302 442</b>	<b>323 303</b>	<b>520 132</b>	<b>1 145 876</b>
<b>Dépenses d'appui au programme (13%)</b>	134 918	39 317	42 029	67 617	148 964
<b>Total général</b>	<b>1 172 747</b>	<b>341 759</b>	<b>365 332</b>	<b>587 749</b>	<b>1 294 840</b>

<b>Contributions en nature du Secrétariat de la CMS</b>					
<b>26</b> Secrétaire exécutif, CMS, D-1 (2%)	13 205	4 366	4 454	4 543	<b>13 363</b>
<b>27</b> Secrétaire exécutif adjoint, CMS, P-5 (3%)	17 554	0	0	0	<b>0</b>
<b>28</b> Administrateur des Accords, CMS, P-4 (10%)	50 247	15 905	16 223	16 547	<b>48 674</b>
<b>29</b> Gouvernement de l'Allemagne : loyer et dépenses d'entretien	37 500	12 500	12 500	12 500	<b>37 500</b>
<b>30</b> Équipe des services de conférence, G5 (10%), 2xG4 (10%)	0	19 231	19 615	20 008	<b>58 854</b>
<b>31</b> Équipe chargée de la gestion de l'information et de la communication, P2 (5%), G7 (5%)	0	9 867	10 065	10 266	<b>30 198</b>
<b>32</b> Services de l'Unité de gestion administrative et financière, P-4 (5%) ; G-6 (5%) ; 2xG-5 (5%) (en partie financé par 13% de dépenses d'appui au programme)	62 784	19 723	20 117	20 520	<b>60 360</b>
<b>Total</b>	<b>181 290</b>	<b>81 592</b>	<b>82 973</b>	<b>84 383</b>	<b>248 948</b>

## ANNEXE 3

## Projet de budget pour la période triennale 2019 – 2021 (Scénario 3)

Les augmentations budgétaires proposées par rapport au scénario 2 sont indiquées en rouge

Lignes budgétaires	Budget 2016-2018	2019	2020	2021	Total
<b>Personnel</b>					
1 Administrateur de Programme, P-3 (P2 dans le Scénario 1)	318 263	133 308	135 974	138 694	407 976
2 Assistant administratif, G-5 (50%)	104 216	34 734	35 429	36 138	106 300
3 Formation du personnel	15 000	5 000	5 000	5 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>437 479</b>	<b>173 042</b>	<b>176 403</b>	<b>179 832</b>	<b>529 276</b>
<b>Activités du Secrétariat</b>					
4 Voyages en mission officielle	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5 Traduction (documents, publications, etc.)	55 000	10 000	15 000	30 000	55 000
6 Études analytiques, évaluations scientifiques, développement de lignes directrices, etc.	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
7 Impression de documents techniques et d'information, création d'un site Web, etc.	15,000	5 000	5 000	5 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>160,000</b>	<b>45 000</b>	<b>50 000</b>	<b>65 000</b>	<b>160 000</b>
<b>Activités du Comité consultatif et des experts externes</b>					
8 Voyages CC et experts en mission officielle	90,000	45 000	45 000	45 000	135 000
<b>Sous-total</b>	<b>90,000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>135 000</b>
<b>Réunions des organes directeurs (MOS et Comité consultatif)</b>					
<b>4e Réunion des Signataires (MOS4)</b>					
9 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, cabines d'interprétation, restauration)	30 000			30 000	30 000
10 Soutien à la participation des délégués	120 000			120 000	120 000
11 Interprétation	40 000			65 000	65 000
12 Rédacteurs du rapport	5 000			8 000	8 000
13 Élaboration de documents techniques	30 000		15 000	15 000	30 000
<b>Réunion du Comité consultatif (AC3 et AC4)</b>					
14 Espace de travail en ligne du Comité consultatif	750	0	0	0	0
15 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	5 000	5 000		10 000
16 Soutien à la participation des membres du Comité consultatif et des experts	60 000	40 000	40 000		80 000
17 Rédacteurs du rapport	4,000				0
<b>Sous-total</b>	<b>299 750</b>	<b>45 000</b>	<b>60 000</b>	<b>238 000</b>	<b>343 000</b>
<b>Réunion des groupes de travail</b>					
18 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	0	0	0	0
19 Soutien à la participation des délégués	20 000	0	0	0	0

<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Budget 2016-2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total</b>
<b>20</b> Rédacteurs du rapport	4 000	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>34 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coûts de fonctionnement</b>					
<b>21</b> Fournitures de bureau	1 900	500	500	900	1 900
<b>22</b> Équipement de bureau, meubles, etc.	1 500	3,000	500	500	4 000
<b>23</b> Services en technologie de l'information et de la communication (TIC)	9 000	4 500	4 500	4 500	13 500
<b>24</b> Entretien des ordinateurs / photocopieurs	600	200	200	200	600
<b>25</b> Communications (téléphone, fax, affranchissement, etc.)	3 600	1 200	1 200	1 200	3 600
<b>Sous-total</b>	<b>16 600</b>	<b>9 400</b>	<b>6 900</b>	<b>7 300</b>	<b>23 600</b>
<b>Total</b>	<b>1 037 829</b>	<b>317 442</b>	<b>338 303</b>	<b>535 132</b>	<b>1 190 876</b>
<b>Dépenses d'appui au programme (13%)</b>	134 918	41 267	43 979	69 567	154 814
<b>Total général</b>	<b>1 172 747</b>	<b>358 709</b>	<b>382 282</b>	<b>604 699</b>	<b>1, 345 690</b>

<b>Contributions en nature</b>					
<b>26</b> Secrétaire exécutif, CMS, D-1 (2%)	13 205	4 366	4 454	4 543	<b>13 363</b>
<b>27</b> Secrétaire exécutif adjoint, CMS, P-5 (3%)	17 554	0	0	0	<b>0</b>
<b>28</b> Administrateur des Accords, CMS, P-4 (10%)	50 247	15 905	16 223	16 547	<b>48 674</b>
<b>29</b> Gouvernement de l'Allemagne : loyer et dépenses d'entretien	37 500	12 500	12 500	12 500	<b>37 500</b>
<b>30</b> Équipe des services de conférence, G5 (10%), 2xG4 (10%)	0	19 231	19 615	20 008	<b>58 854</b>
<b>31</b> Équipe chargée de la gestion de l'information et de la communication, P2 (5%), G7 (5%)	0	9 867	10 065	10 266	<b>30 198</b>
<b>32</b> Services de l'Unité de gestion administrative et financière, P-4 (5%) ; G-6 (5%) ; 2xG-5 (5%) (en partie financé par 13% de dépenses d'appui au programme)	62 784	19 723	20 117	20 520	<b>60 360</b>
<b>Total</b>	<b>181 290</b>	<b>81 592</b>	<b>82 973</b>	<b>84 383</b>	<b>248 948</b>



## ANNEXE 4

**Barème des contributions indicatives des Signataires pour la période 2019-2021  
selon le budget proposé  
(en EUR)**

N°	Signataire	Barème des Nations Unies	Barème ajusté	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
1	Australie	2.337	6.068	71 223	78 565	81 650
2	Belgique	0.885	2.298	26 971	29 752	30 920
3	Bénin	0.003	0.008	91	101	105
4	Brésil	3.823	9.926	116 510	128 521	133 568
5	Chili	0.399	1.036	12 160	13 413	13 940
6	Colombie	0.322	0.836	9 813	10 825	11 250
7	Comores	0.001	0.003	30	34	35
8	Congo	0.006	0.016	183	202	210
9	Costa Rica	0.047	0.122	1 432	1 580	1 642
10	Côte d'Ivoire	0.009	0.023	274	303	314
11	Danemark	0.584	1.516	17 798	19 633	20 404
12	Équateur	0.067	0.174	2 042	2 252	2 341
13	Égypte	0.152	0.395	4 632	5 110	5 311
14	UE		2.500	29 346	32 371	33 642
15	Allemagne	6.389	16.588	194 712	214 784	223 219
16	Ghana	0.016	0.042	488	538	559
17	Guinée	0.002	0.005	61	67	70
18	Italie	3.748	9.731	114 225	125 999	130 947
19	Jordanie	0.020	0.052	610	672	699
20	Kenya	0.018	0.047	549	605	629
21	Liberia	0.001	0.003	30	34	35
22	Libye	0.125	0.325	3 810	4 202	4 367
23	Madagascar	0.003	0.008	91	101	105
24	Mauritanie	0.002	0.005	61	67	70
25	Monaco	0.010	0.026	305	336	349
26	Nauru	0.001	0.003	30	34	35
27	Pays-Bas	1.482	3.848	45 166	49 822	51 778
28	Nouvelle-Zélande	0.268	0.696	8 168	9 010	9 363
29	Palau	0.001	0.003	30	34	35
30	Philippines	0.165	0.428	5 029	5 547	5 765
31	Portugal	0.392	1.018	11 947	13 178	13 696
32	Roumanie	0.184	0.478	5 608	6 186	6 429
33	Samoa	0.001	0.003	30	34	35
34	Arabie saoudite	1.146	2.975	34 926	38 526	40 039
35	Sénégal	0.005	0.013	152	168	175
36	Somalie	0.001	0.003	30	34	35
37	Afrique du Sud	0.364	0.945	11 093	12 237	12 717

N°	Signataire	Barème des Nations Unies	Barème ajusté	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
38	Sri Lanka	0.031	0.080	945	1,042	1,083
39	Soudan	0.010	0.026	305	336	349
40	Suède	0.956	2.482	29 135	32 139	33 401
41	République arabe syrienne	0.024	0.062	731	807	839
42	Togo	0.001	0.003	30	34	35
43	Tuvalu	0.001	0.003	30	34	35
44	Émirats arabes unis	0.604	1.568	18 408	20 305	21 103
45	Royaume-Uni	4.463	11.587	136 015	150 036	155 928
46	États-Unis d'Amérique		22.000	258 244	284 865	296 052
47	Vanuatu	0.001	0.003	30	34	35
48	Yémen	0.010	0.026	305	336	349
<b>TOTAL À PARTAGER ENTRE LES SIGNATAIRES</b>		<b>29.080</b>	<b>100.00</b>	<b>1 173 837</b>	<b>1 294 840</b>	<b>1 345 690</b>

## ANNEXE 5

**Projet de mandat révisé**  
**pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour le Mémorandum d'Entente sur  
la conservation des requins migrateurs (2019-2021)**

1. Le Fonds d'affectation spéciale pour le Mémorandum d'Entente (MdE) sur la conservation des requins migrateurs (ci-après désigné par « Fonds d'affectation spéciale ») est prolongé de trois ans afin de soutenir financièrement les objectifs du MdE.
2. Le présent mandat est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.
3. L'exercice financier est de trois années civiles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
4. Le Fonds d'affectation spéciale est administré par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
5. L'administration du Fonds d'affectation spéciale est régie par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, par le Statut et règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et par d'autres politiques ou procédures administratives promulguées par le Secrétaire général des Nations Unies.
6. Les ressources du Fonds d'affectation spéciale ne peuvent être engagées que si elles sont couvertes par les recettes nécessaires. Aucun engagement ne sera pris avant l'encaissement des contributions.

6 bis Le maintien d'une réserve de trésorerie opérationnelle doit être assuré à un niveau constant d'au moins 15 pour cent des dépenses annuelles prévues ou 100 000 USD, la somme la plus élevée étant à retenir.

7. Conformément aux règles des Nations Unies, le PNUE déduit des recettes du Fonds d'affectation spéciale des frais administratifs correspondants à 13 % des dépenses imputées aux Fonds d'affectation spéciale pour les activités financées en vertu de celui-ci.

7 bis Le seuil d'éligibilité pour le financement de la participation des délégués aux réunions des Signataires devrait être fixé à 0,2 pour cent du barème des quotes-parts de l'ONU et, en règle générale, exclure de cette éligibilité les pays de l'Union européenne, les autres pays européens à économie développée et les pays dont les paiements sont en souffrance depuis trois ans ou plus

8. Le Fonds d'affectation spéciale est soumis à un audit du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.
9. Les ressources financières du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2019-2021 proviennent de contributions volontaires des États signataires et non signataires du MdE, d'autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres sources.

9 bis Les contributions doivent être versées sur le compte des Nations Unies sur la base de la facture fournie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

9 ter Les factures doivent être basées sur la liste des contributions évaluées indicatives, sauf indication contraire des Signataires.

9 quater Si la contribution évaluée indicative d'un Signataire déterminée sur cette base devait être supérieure à 22 pour cent du budget, la contribution de ce Signataire devra être égale à 22 pour cent du budget de l'année financière.

10. Par souci de commodité pour les Signataires, et dès que possible après le premier jour de l'année, le Directeur exécutif du PNUE notifie aux Signataires le montant de leur contribution pour chaque année de l'exercice financier.
11. Les contributions perçues par le Fonds d'affectation spéciale qui ne sont pas immédiatement utilisées sont investies à la discrétion de l'Organisation des Nations Unies, et toute recette est portée au crédit du Fonds d'affectation spéciale.
12. Les prévisions budgétaires, comprenant les recettes et dépenses pour les trois années civiles constituant l'exercice financier, sont soumises à la Réunion des Signataires.
13. Les prévisions budgétaires pour chaque année civile de l'exercice financier sont ventilées selon les lignes budgétaires et accompagnées de toute information pouvant être demandée par les contributeurs ou en leur nom, ainsi que de toute autre information jugée utile ou souhaitable par le Directeur exécutif du PNUE.
14. La proposition de budget accompagnée de toutes les informations nécessaires est mise à disposition des Signataires par le Secrétariat au moins 30 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la Réunion des Signataires à laquelle elle doit être examinée.
15. Le budget est adopté par consensus des Signataires présents à la Réunion des Signataires.
16. Si le Directeur exécutif du PNUE prévoit un éventuel manque de ressources au cours de l'exercice financier, il consulte le Secrétariat, qui demande l'avis du Président et/ou du Vice-Président au sujet des priorités à établir en matière de dépenses.
17. À la demande du Secrétariat du MdE, et après consultation du Président et du Vice-Président de la Réunion des Signataires, le Directeur exécutif du PNUE peut opérer des transferts d'une ligne budgétaire à une autre, dans les limites du Règlement financier et des Règles de gestion financière des Nations Unies. À la fin de la première et de la deuxième année civile de l'exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE peut transférer tout solde de crédit non engagé vers la deuxième et la troisième année civile, respectivement, à condition de ne pas dépasser le budget total approuvé par les Parties, à moins que le Président et/ou le Vice-Président de la Réunion des Signataires n'aient expressément approuvé cette opération par écrit.
18. À la fin de chaque année civile de l'exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE soumet les comptes de fin d'année, par l'intermédiaire du Secrétariat du MdE. Le Directeur exécutif soumet également, dès que possible, les comptes audités de l'exercice financier. Ces comptes comprennent, pour chaque ligne budgétaire, tous les détails des dépenses effectuées par rapport aux provisions initiales.

19. Des contributions extrabudgétaires peuvent être acceptées à des fins compatibles avec les objectifs du MdE.
20. Les contributions extrabudgétaires seront utilisées conformément aux modalités convenues entre le donateur et le Secrétariat.